

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16/06/2010

Par suite d'une convocation en date du 03/06/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BADRE Véronique à M. GOIN Jérôme,

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 03/06/2010

Date d'affichage : 03/06/2010

A été nommé secrétaire : M QUENTIN Jean-Jacques

SOMMAIRE

Projet TNT
Projet Pôle Médical
Subvention Association La Pite
Subvention exceptionnelle Canoë Kayak
Bail de location logement au dessus de la Poste
Achat d'un véhicule
Protection du captage de la Neuville Aux Haies
Foncier - Acquisition
Décision modificative Budget Général
Décision modificative Budget Eau et Assainissement

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à la majorité. Monsieur BADRE Olivier s'abstient jusqu'à ce que les modifications demandées soient portées au compte-rendu. Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Projet TNT :

Après discussion entre les conseillers municipaux, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal

Projet Pôle Médical

réf : 2010-43

Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le projet cabinet (pôle) médical pour la Commune des Hautes-Rivières,
- d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement des opérations, d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2010 sous réserve de l'obtention des subventions demandées,
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional, de l'Etat (DGE), du Conseil Général, du Feader et auprès de tout autre financeur susceptible de financer ce type d'opération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Subvention Association La Pite

réf : 2010-44

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association La Pite et d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2010 à l'article 6572.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Subvention exceptionnelle Canoë Kayak

réf : 2010-45

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Canoë Kayak.
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2010 à l'article 6572

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Bail de location logement au dessus de la Poste

réf : 2010-46

Après retrait de la salle de Monsieur le Maire ne participant pas à ce point de l'ordre du jour,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de signer un contrat de bail entre la Commune et Monsieur et Madame RAPHENNE pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2010 pour un montant mensuel de location à 450 €.
- d'autoriser le 1er adjoint à signer le contrat de bail.

Votants : 17-A la majorité (pour : 9)

Achat d'un véhicule

réf : 2010-47

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'acheter un véhicule pour les besoins quotidiens du personnel de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide

- d'acheter un véhicule (DACIA), d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2010 à la section des dépenses d'investissement Chapitre 21« immobilisations corporelles» article 2182,
- d'autoriser le Maire à signer les pièces et documents relatifs à cet achat.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Protection du captage de la Neuville Aux Haies

réf : 2010-48

Le nouveau forage destiné à alimenter le hameau de la Neuville Aux Haies fait l'objet d'une procédure visant à instaurer des périmètres de protection et à les valider sur le plan réglementaire par un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique

C'est pourquoi, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la mise en conformité des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable. Il indique que conformément à la législation en vigueur, la déclaration

d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle. Il invite alors le Conseil Municipal à engager les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure de définition des périmètres de protection du captage.

Ledit captage est situé sur la Commune des Hautes-Rivières et va alimenter la commune. Il est répertorié sous le numéro du code minier: BSS: 00536X0023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui résume le rapport hydrologique établi par M Griere Olivier, hydrologue agréé en matière d'hygiène publique, notamment les principales prescriptions et servitudes,

le Conseil Municipal décide :

- de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage jusque l'obtention de sa déclaration d'utilité publique indispensable pour la mise à jour des documents d'urbanisme existants et y incluant éventuellement l'enregistrement par la conservation des hypothèques des servitudes nécessaires.
- d'approuver le rapport présenté et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- de demander à Monsieur le Préfet, en application de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement, l'autorisation de dérivation des eaux souterraines alimentant le point d'eau communal et en application des articles L.1311-1, L.1312-1, L.1321-2 à 5, L.1324-3 et 4 du Code de la Santé Publique, la création des périmètres de protection de ce point d'eau.
- de demander également, à cet effet, à Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire.
- de donner mandat à Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires, aussi élevées que possible, en sollicitant le concours de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et auprès du Président du Conseil Général des Ardennes.
- d'inscrire au Budget Eau et Assainissement les crédits nécessaires pour l'opération citée ci-dessus.
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Foncier - Acquisition

réf : 2010-49

Sur rapport du Maire,

Considérant la nécessité pour la Commune d'acquérir les parcelles section AK 79,373, 374,

Considérant l'accord des propriétaires,

Le Conseil Municipal :

- accepte de se porter acquéreur des parcelles AK79,373,374 au prix de 3000 €,
- autorise le maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer les actes authentiques à intervenir.
- dit que cet acte sera établi en l'étude de Maître Maquenne, notaire à Fumay.
- dit que les frais de bornage, les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.
- dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.
- donne au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Décision modificative Budget Général

réf : 2010-50

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »:

Article 657364 « subvention à caractère industriel et commercial »: +10 000 €

Chapitre 022 »dépenses imprévues » : -10 000 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Décision modificative Budget Eau et Assainissement

réf : 2010-51

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante pour le Budget Eau et Assainissement 2010

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 «Charges à caractère général»:

Article 6378 « Taxes » : + 10 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 747 : Participations:

Article 7474 « Commune » : +10 000 €

Soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : 173 292,87 €

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

Communications diverses :

Proposition d'achat des terrains de Madame et Monsieur FELOT par la Commune.

Lecture du courrier en date du 3 mai 2010 de Monsieur STEVENIN Hervé par Monsieur RAPHENNE relatif à la facture d'eau et lecture du courrier de Madame et Monsieur BADRE Gérard relatif à la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur BADRE Olivier signale que l'association pour la défense des riverains a recueilli 102 signatures supplémentaires lors de la réunion publique du 2 juin dernier.

Lecture des rapports annuels du délégataire « EAU et FORCE » pour la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement, il est précisé que ces dossiers sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture au public.

Monsieur BADRE Olivier signale que dans les autres communes, une commission de contrôle est créée.

Monsieur MASSON Bernard précise que la commission des travaux pourrait avoir ce rôle de commission de contrôle;

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h45